

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°78-268 du 30 septembre 1978

Portant nomination des Elèves-Officiers et des Adjudants-Chefs au grade de Sous-Lieutenant pour compter du 1er octobre 1978

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
 - VU Le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
 - VU Le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement, modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
 - VU L'Ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
 - VU L'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires des FAP et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
 - VU Le décret n° 71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnel Militaires en différents corps ;
 - VU Le décret n° 78-74 du 24 mars 1978, portant inscription au Tableau d'Avancement pour l'année 1978 de Sous-Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin pour le grade d'Officier ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 septembre 1978,

DECRETE

Article 1er : Sont nommés au grade de Sous-Lieutenant, les Elèves Officiers d'Active et Adjudants-Chefs dont les noms suivent :

I - FORCES DE DEFENSE NATIONALE

1. - Elèves-Officiers :

BEHANZIN Awagbè Luc,
KITIHOUN Georges,
AKOIDO Roger

.../...

AGNON Basso Honoré,
HINDEDIN Edmond et
DEGAN Biscotin.

b - Adjudants-Chefs :

ALLEY Daouda,
GUEDEGBE Appolinaire,
MOUSSA Mounirou,
ASSANI Ali,
MAMA Abdou Yessoufou,
ROKO Anselme,
DEGILA Bienvenu,
LOKOTO Yarou Bambori,
AGBADJAGAN Léopold,
ASSOUMA Issiakou,
OROUKOUGBA Zakari,
AGOLI-AGBO Michel,
DOHOU Raphaël,
CHOGNIKA Antoine,
GBAGUIDI Dossou François,
ALAVO Comlan Hyacinthe,
DRAMANI Soumanou,
MEVO Paulin Gaudens,
AKPO Damien,
AHLIN Théophile,
ALOFA Victor
MAMA Soulé Sambo et
AGOSSOU Grégoire.

II - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE

a - Elèves-Officiers :

ZINSOUVI Gaston,
GOUCHOLA Dossou Irénée,
GANHOUEGNON KPOUINHUIIN Prosper,
ACHIDI Bertin Calet.

b - Adjudants-Chefs :

ADJALLIAN Félix,
HOUENOU Emile,
GBEGAN Ferdinand Hyacinthe,
BOURAIMA Abdou Yêkini et
DEBOUTO Christophe.

Article 2. Le présent décret qui entraîne une augmentation de **solde et accessoires de solde**, prend effet pour compter du 1er octobre 1978.

Article 3. La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 septembre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4
SGG 4 SPD 2 Ministères 14 MF 5 DPE-
DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-GDE
Chanc. 3 EMGFAP-EMGFSP-EMGFDN 20
DSI 4 CAB/MIL 10 UNE-FASJEP 4 BN 2
BCP 1 Intéressés 40 DB-DCF-Solde
6 Trésor 4 Pensions 2 DI 4 JORPB. 1